



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 octobre 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 2 octobre 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à la lettre du Représentant permanent de l'Iraq, Mohammed Hussein Bahr Aluloom, en date du 5 septembre 2019 (S/2019/720), je voudrais appeler votre attention sur ce qui suit :

Depuis de nombreuses années, certaines parties du territoire iraquien sont un sanctuaire pour des organisations terroristes comme le Parti des travailleurs du Kurdistan, Daech et Al-Qaida.

Durant tout ce temps, les terroristes se sont servis du territoire iraquien pour recruter et former des militants, réunir des ressources financières et lancer des attaques systématiques à travers la frontière contre la Turquie. C'est toujours le cas aujourd'hui.

En vertu des résolutions applicables du Conseil de sécurité, les États Membres de l'ONU sont tenus de se pencher sur les conditions qui favorisent la propagation du terrorisme et d'empêcher les groupes terroristes de se servir de leur territoire comme sanctuaire. Le Gouvernement iraquien a pour obligation, notamment au titre de sa Constitution nationale, d'éliminer toute présence et de mettre fin à toute opération du Parti des travailleurs du Kurdistan et d'autres organisations terroristes à l'intérieur de ses frontières. De fait, c'est l'unique moyen pour l'Iraq d'asseoir et d'exercer pleinement sa souveraineté sur son territoire.

Dans ce contexte, la Turquie exerce son droit naturel de légitime défense, en vertu des dispositions de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, et prend les mesures voulues pour lutter contre le terrorisme au titre de la responsabilité que confèrent aux États Membres les résolutions applicables du Conseil de sécurité. Toute mesure prise par la Turquie à cette fin est conforme aux obligations que lui impose le droit international.

La Turquie continuera de prendre toutes les mesures qui s'imposent, dans le respect du droit international, pour protéger sa population des menaces et des attaques terroristes. Elle attend du Gouvernement iraquien qu'il étende sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire et renforce sa lutte contre le terrorisme.

Fervente défenseuse de l'indépendance, de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Iraq, la Turquie continuera de soutenir le Gouvernement iraquien alors qu'il intensifie son action en vue de prévenir et de réprimer les actes de terrorisme et d'éliminer la présence de terroristes sur son territoire.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Feridun H. **Sinirlioğlu**
